

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE
A/33/119
S/12727
5 juin 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-troisième session
Point 28 de la liste préliminaire^x
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-troisième année

Lettre datée du 5 juin 1978, adressée au Secrétaire général par le
représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 5 juin 1978
qui vous est adressée par M. Nail Atalay, représentant de l'Etat fédéré turc de
Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme
document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de la liste préliminaire,
ainsi que comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Ilter TURKMEN

ANNEXE

Lettre datée du 5 juin 1978, adressée au Secrétaire général
par M. Nail Atalay

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 1er juin 1978 qui vous est adressée par Son Excellence M. Osman Örek, premier ministre de l'Etat fédéré turc de Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de la liste préliminaire, ainsi que comme document du Conseil de sécurité.

Le représentant de l'Etat
fédéré turc de Chypre,

(Signé) Nail ATALAY

APPENDICE

Lettre datée du 2 juin 1978, adressée au Secrétaire général
par M. Osman Örek

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration ci-après qui a été publiée hier à la suite d'une réunion que j'ai eue avec les chefs des partis chypriotes turcs :

"Le Premier Ministre de l'Etat fédéré turc de Chypre a rencontré aujourd'hui les chefs des partis d'opposition et a examiné avec eux les derniers faits intervenus en ce qui concerne le problème de Chypre et les entretiens intercommunautaires.

Le Premier Ministre et les chefs des partis sont convenus qu'il y aurait grand intérêt à reprendre sans autre délai les entretiens intercommunautaires sur un pied d'égalité; ils ont reconnu ensemble que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies devait inviter les deux partis à la table des négociations et que le chef de l'Administration chypriote grecque devait renoncer à l'attitude intransigeante qu'il a eue jusqu'à présent, et fasse preuve de la souplesse nécessaire pour permettre la reprise des entretiens."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de la liste préliminaire, ainsi que comme document du Conseil de sécurité.

Le Premier Ministre de l'Etat fédéré
turc de Chypre,

(Signé) Osman ÖREK
